



Contester rappel a la loi signé

Par **ludo77**, le **03/12/2014** à **20:04**

bonjour

j ai déposé plainte avec mon fils de 13 ans envers un enseignant pour harcèlement moral. Il a été convoqué par la gendarmerie pour s'expliquer sur l'objet de la plainte avec le proviseur qui le 'couvre'. Mon fils est apparemment le seul témoin des propos tenus, le directeur a convoqué 8 élèves pour leur demander si les dires en question ont bien été proférés car cela s'est passé en classe (réponses négatives des 8 enfants). Le prof a déposé plainte à l'encontre de mon fils pour 'dénonciation calomnieuse' et le substitut du procureur délivre un 'rappel à la loi' à mon fils!!! Le gendarme nous explique que dans notre intérêt il vaudrait mieux le signer car dans le cas contraire les poursuites à l'encontre de mon fils continueraient devant le tribunal!!! Cela revient à dire que mon fils reconnaît les dénonciations calomnieuses alors qu'il est affirmatif sur les dires de cet enseignant... Bref nous avons signé ce rappel à la loi mais après réflexion et devant tant d'injustice avons-nous la possibilité de revenir sur ce rappel que nous avons signé et comment procéder... D'avance merci.